



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

assistants maternels

Question écrite n° 5601

Texte de la question

M. Patrick Lemasle * appelle l'attention de M. le ministre délégué à la famille sur le statut des assistantes maternelles. Depuis septembre 2001 jusqu'à mars 2002 l'Union fédérative nationale des associations de familles d'accueil (UFNAFAAM) a travaillé avec le ministère de la famille et Mme Ségolène Royal au travers de différents groupes de travail pour parvenir à soixante-deux propositions concernant la modification du statut des assistantes maternelles. Il est à présent ministre délégué à la famille depuis plusieurs mois et il semble que les assistantes maternelles se sentent oubliées puisque plusieurs courriers de l'Union fédérative précitée adressés à votre ministère sont restés sans réponse à ce jour. Afin de rassurer les 18 000 adhérentes de l'UNAFAM et les 120 adhérentes de sa circonscription, il lui demande de l'informer de ses projets quant au devenir des assistantes maternelles professionnelles.

Texte de la réponse

Les assistantes maternelles accueillent chaque jour 650 000 enfants. Elles offrent aux familles un mode de garde très apprécié à la ville comme à la campagne. Cette profession souffre d'un manque de reconnaissance et bénéficie d'un statut qui ne semble plus adapté à la réalité de ses tâches et des évolutions de la société. Dans ce contexte, sur la base de soixante-deux propositions émanant de trois groupes de travail, le ministre délégué à la famille, conscient des difficultés de cette profession qui n'ont que trop duré, a entrepris de réformer son statut. Les travaux des services et les concertations avec les différentes parties prenantes de cette réforme sont désormais très avancés. Le ministre délégué à la famille présentera, au cours de la conférence de la famille qui se tiendra au printemps 2003, un ensemble de mesures visant à réformer ledit statut.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Lemasle](#)

Circonscription : Haute-Garonne (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5601

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : famille

Ministère attributaire : famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 2002, page 3824

Réponse publiée le : 6 janvier 2003, page 67